



Bordeaux, le 7 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin de l'épisode de pollution en Gironde

Au regard des données transmises ce jour par ATMO Nouvelle-Aquitaine, l'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone en Gironde est terminé.

Par conséquent, les mesures de limitation de vitesse mises en œuvre sur le département de la Gironde par arrêté préfectoral du 5 août 2018 sont levées.

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org